

Monsieur El Khannouss,

Nous avons en effet reçu une plainte concernant le comportement transgressif d'un responsable de l'accueil de Molenketjes, travaillant à l'école "De Knipoog". Nous sommes très conscients qu'une telle plainte soulève des questions et peut alimenter des histoires. Nous vous remercions de votre préoccupation et de vos questions concernant cette affaire.

Vous mentionnez les notions de sensibilité, de sécurité et d'intégrité. Nous pouvons vous assurer que ces concepts ont guidé notre approche. Vous comprenez peut-être que la sécurité, l'intégrité et le bien-être d'un enfant sont également notre priorité absolue. Nous aimerions expliquer certains aspects de notre approche en réponse à vos questions et préoccupations.

Le travailleur a-t-il déjà fait l'objet de discussions dans le passé ?

Oui, dans le passé, ce travailleur a déjà été une fois l'objet d'attentions. Une enquête approfondie a été menée à cette occasion. Les faits se sont avérés non fondés et sont la conséquence des différentes visions sur la prise en charge des enfants et la distance/proximité qu'un surveillant masculin doit garder avec les enfants.

En réponse aux différentes visions, afin de maintenir la paix et de protéger les enfants et l'employé en question, des ajustements ont été faits et des accords ont été conclus.

Pouvez-vous me dire quelles mesures ont été prises après que vous ayez été informé des plaintes des parents ?

Voici un bref aperçu de l'approche et des mesures prises - y compris les délais.

- 25/01/2021, le soir : Signalement des faits
 - Un parent a exprimé des soupçons de comportement transgressif à l'égard de l'employé de la garderie et, le soir même, un groupe fermé sur Facebook, composé de 25.000 membres, a appelé à se réunir devant la porte de l'école le lendemain ;
 - Communication + détermination des actions avec la direction de la Cellule pédagogique, la direction de Knipoog, la direction de Molenketjes, l'échevin compétent pour l'enseignement et la garde d'enfants néerlandophones ;
 - Étant donné la manière dont les faits ont été "rendus publics" et la nature des faits, le choix s'est porté sciemment sur une approche directe et une communication personnelle avec les parties concernées. La poursuite d'un tribunal public n'était pas une option.
- 26/01/2021 : Analyse de la situation + actions, en présence d'une quarantaine de parents présents.
 - Une réunion de la direction de l'école, de la garderie ainsi que de l'unité pédagogique avec 3 parents. Les groupes de parents ne sont actuellement pas autorisés dans les écoles pour la protection contre le Covid-19 ;
 - Les autres parents présents ont reçu des informations en retour ;
 - Le choix d'une enquête approfondie et d'une approche personnelle et directe afin de maintenir l'objectivité de l'enquête et la sécurité et l'intégrité des personnes impliquées, a été communiqué aux parents présents ;
 - Une réunion de la direction de l'école, de la garderie et du supérieur hiérarchique direct de l'employé avec le parent plaignant ;
 - Le membre du personnel de Molenketjes a été immédiatement suspendu ;

- Réunion d'urgence des trois équipes de gestion et de M. Van Damme, responsable de l'enseignement néerlandophone, pour un plan d'action ultérieur convenu et clair après la première analyse (comité de pilotage interne) ;
- Il a été décidé d'entamer et de mener une enquête approfondie en collaboration avec des organismes externes spécialisés dans ce domaine, plus précisément le CLB et le Vertrouwenscentrum Kindermishandeling Brussels.
- 26/01/2021 - 05/02/2021 : Suivi + contrôle de la situation
 - Enquête interne et externe en étroite collaboration avec les organismes externes mentionnés ci-dessus ;
 - Comité de pilotage interne : communication et coordination mutuelle + suivi et ajustement des actions en fonction du déroulement de l'enquête ;
 - Communication aux parents : personnelle et directe. Les parents ayant des questions ou les parents à la porte de l'école ont été approchés en plus pour - si désiré - donner une explication ;
 - Résultat confirmé par une enquête interne et externe : il n'y a pas d'indications concrètes concernant la plainte reçue ;
- 08/02 – 09/02/2021 : Achèvement de la notification
 - Entretien entre M. Van Damme, des directeurs de l'école et de la garderie, avec les 6 parents délégués ;
 - Conversation ouverte sur la situation ;
 - Annonce des résultats de l'enquête interne et externe : il n'y a aucune indication concrète pour étayer la plainte ;
 - Communication que l'employé ne travaillera plus à l'accueil de l'école le Knipoog
 - Communication écrite (FR/NL) sur le résultat et les mesures aux parents d'enfants placés.

Les enfants et les parents concernés, ainsi que le personnel des Molenketjes ont été orientés et guidés vers les organismes appropriés pour obtenir un soutien pendant et aussi après l'enquête. Comme nous l'avons déjà dit, afin de maintenir la paix et la confiance entre les parents, l'école et l'accueil, il a été décidé de ne pas autoriser au travailleur de retourner travailler à l'accueil de l'école Knipoog. Le travailleur lui-même, considère qu'un emploi alternatif dans un autre lieu est la meilleure solution, car lui aussi - comme vous pouvez le comprendre - est très choqué par cet événement.

Y a-t-il des plaintes de parents auprès de la police ?

Non, il n'y a pas/jamais eu de plaintes déposées par les parents auprès de la police. Le travailleur accusé n'a pas non plus déposé de plainte. Les deux parties ont été informées de la possibilité de déposer officiellement une plainte et n'ont pas souhaité le faire.

La Commune dispose-t-il de son modèle 2 de certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité compétente ?

Oui, un certificat de bonne vie et mœurs modèle 2 délivrée par l'autorité compétente a été demandé lors du recrutement et est disponible dans son dossier personnel.

Nous ne pouvons pas donner plus de détails sur le contenu de l'enquête, en partie par respect pour les personnes concernées. Nous vous demandons également de traiter ces informations avec la prudence nécessaire.

Nous espérons que nous avons apporté une réponse suffisamment claire à votre question,

Bien à vous,

Jef Van Damme

Echevin de l'Enseignement et des crèches néerlandophones, des Propriétés Communales et des Travaux Publics à Molenbeek-Saint-Jean

De : El Khannouss Ahmed <aelkhannouss@molenbeek.irisnet.be>

Envoyé : mercredi 3 février 2021 15:56

Objet : plaintes des parents de l'école fondamentale néerlandophone "De knipoog"

Madame la Bourgmestre,

Depuis plusieurs jours, je suis interpellé par de nombreux parents par rapport à un surveillant qui officie à l'école "De knipoog".

Celui aurait eu d'après les parents des comportements inadéquats à l'encontre de plusieurs enfants.

Conscient de la sensibilité du sujet, il est important de prendre toutes les dispositions afin de s'assurer que rien de grave ne se produit dans cet établissement scolaire par rapport au comportement du surveillant et que si les suspicions des parents n'étaient pas fondées de protéger celui-ci en organisant des rencontres pour ramener la sérénité dans l'école !

Les parents sont inquiets du manque de communication de votre part ainsi que de votre collègue Monsieur Van Damme qui est en charge de l'enseignement néerlandophone.

Je vous rappelle que seul la sécurité et l'intégrité des enfants doit être notre priorité !

L'inquiétude des parents est légitime et vous oblige à y répondre par des réponses claires afin d'éviter que ce dossier ne prenne des proportions qui seraient préjudiciables aux enfants, leurs familles ainsi qu'à la commune.

- le surveillant a-t-il déjà fait parler de lui dans le passé ?
- Pourriez-vous me dire quelles sont les mesures qui ont été prises après avoir été informé des plaintes des parents ?
- La police a-t-elle été avisée des plaintes des parents ?
- Est ce que la commune est en possession de son certificat de bonne vie et mœurs modèle 2 du surveillant en question ?

Vu la gravité de la situation, je vous demanderai de me répondre urgemment.

Bien à vous.

Ahmed El khannouss
Chef de groupe cdH/cd&V

Envoyé depuis mon appareil Galaxy